



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du **08 novembre 2023** à 18.30 heures

Le huit novembre deux mille vingt-trois à 18.30 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Grau-du-Roi est assemblé en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 02 novembre 2023, sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Présents : MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Françoise LAUTREC, Lucien VIGOUROUX, Françoise DUGARET, Lucien TOPIE, Chantal VILLANUEVA, Michel DE NAYS CANDAU, Pascale BOUILLEVAUX-BRÉARD, Pierre DEUSA, Robert GOURDEL, Maryse DEVEZE, Arnel JOUANNET, Marie-Christine ROUVIERE, Philippe BLATIERE, Chantal BERTRAND, Roseline BRUNETTI, Gilles LOUSSERT, Christine LACROIX, Carole LOUCHE, Nathalie GROS-CHAREYRE, Olivier PENIN, Alain GUY, Didier GRANON, Corinne PIMIENTO, Martine SCOLLO-OGIER, Charly CRESPE, Jean-Pierre FILHOL.

Absent excusé : Alain MARTI

Suite à la Commission « Développement économique et touristique » qui s'est tenue le 31 octobre dernier, il est proposé les tarifs suivants :

Objet	Période	Détails	Tarifs TTC 2024
VENTES AMBULANTES SUR LA PLAGE	Période définie par l'arrêté municipal	Frais de confection pour un dossier	200,00 €

**Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,
Président de la Communauté de Communes « Terre de Camargue »,
Conseiller départemental du Gard,**

Le Conseil municipal après délibération :

- Se prononce favorablement sur ces propositions ;
- Valide ces tarifs ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'occupation du domaine public.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président de la Communauté de
Communes « Terre de Camargue »,
Conseiller départemental du Gard,
Docteur Robert CRAUSTE.

La secrétaire de séance,
Françoise DUGARET

Accusé de réception en préfecture
030-213001332-20231108-DELIB2023-11-04-DE
Date de télétransmission : 10/11/2023
Date de réception préfecture : 10/11/2023

Département du GARD
Ville de Le Grau-du-Roi
☎ 04-66-73-45-45

Nombre de conseillers

En exercice	Présents	Votants
29	28	28

DELIBÉRATION N°

2023-11-04

Secrétaire :

Françoise DUGARET

ONT VOTÉ

POUR	CONTRE	ABST.
28	0	0

Objet :

OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC -
BUDGET
COMMUNE /
VENTES
AMBULANTES SUR
LA PLAGE :
TARIFS 2024

La présente décision sera publiée ou consultable en Mairie et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 08 novembre 2023 à 18 h 30 heures

Le but de cette note est de vous informer de la décision prise par le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf en matière de...

Après avoir entendu les exposés de M. le Maire, M. le Secrétaire Général, M. le Président de la Commission de l'Urbanisme et de la Commission de l'Équipement de la Commune, le Conseil Municipal a délibéré et a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

Adopté en séance publique le 08/11/2023

En application de l'article 10 de la loi n° 2012-275 du 13 mars 2012, le présent document est communiqué en ligne sur le site internet de la Commune de Châteauneuf.

Code	Libellé	Montant	Montant
1000	PLAGE	0	0
1000	PLAGE	0	0
1000	PLAGE	0	0

Le Maire, M. le Secrétaire Général, M. le Président de la Commission de l'Urbanisme et de la Commission de l'Équipement de la Commune ont signé la présente délibération.

Le Maire, M. le Secrétaire Général, M. le Président de la Commission de l'Urbanisme et de la Commission de l'Équipement de la Commune ont signé la présente délibération.

M. le Maire
M. le Secrétaire Général

M. le Président de la Commission de l'Urbanisme
M. le Président de la Commission de l'Équipement de la Commune

[Signature]

[Signature]

Code	Libellé	Montant	Montant
1000	PLAGE	0	0
1000	PLAGE	0	0
1000	PLAGE	0	0

M. le Maire
M. le Secrétaire Général
M. le Président de la Commission de l'Urbanisme
M. le Président de la Commission de l'Équipement de la Commune

M. le Président de la Commission de l'Urbanisme
M. le Président de la Commission de l'Équipement de la Commune

Accusé de réception en préfecture
030-213001332-20231108-DELIB2023-11-04-DE
Date de télétransmission : 10/11/2023
Date de réception préfecture : 10/11/2023